Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 073-217302058-20251121-20250703-DE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	***COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS***
Nombre de conseillers En exercice: 8 — Présents: 7 — Votants: 7 — Absents: 1	**Séance du 21 novembre 2025** L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de André DAZY, Maire.
Date de convocation : 06/11/2025 Date d'affichage de la délibération : 27/11/2025	**Présents :** Alexandra BERGER, Yann BERGER, André DAZY, Carl GINET, Pascal LIMARE, Aline MAUCHERAT, Daniel PILLET **Elu ayant donné pouvoir :** - **Absente :** Laurence BERGER **Secrétaire de séance** : Alexandra BERGER

Délibération n°2025-07-03: Adhésion à l'association « ACC Cœur de Savoie Energie »

Début Juillet 2025, la Communauté de communes Cœur de Savoie, la Communauté de communes Porte de Maurienne et la société hydroélectrique d'Argentine Cayrol exploitant la centrale hydroélectrique de Montartier, se sont regroupés pour envisager une opération d'autoconsommation collective.
Après plusieurs échanges, il est proposé de rejoindre la Personne Morale Organisatrice (PMO) « ACC Coeur De Savoie Energie ». Celle-ci permet d'associer l'ensemble des acteurs dans des projets d'autoconsommation sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Cœur de Savoie et de la Communauté de communes Porte de Maurienne. Cette PMO, dénommée « ACC Coeur De Savoie Energie » a été créée sous forme associative. Conformément aux obligations règlementaires, elle regroupe tous les consommateurs et les producteurs actifs dans les boucles d'autoconsommation qu'elle gère.
Chaque membre est représenté par un représentant désigné par l'organe délibérant.
Les statuts et le règlement intérieur de l'association sont joints à la présente délibération.
L'assemblée générale constitutive a prévu une cotisation à zéro (0) €.
Les modalités de vente de l'électricité seront précisées par chaque fournisseur sous la forme d'un contrat spécifique.
En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal,
Considérant le Plan Climat Air Energie Territorial du Cœur de Savoie ainsi que la démarche Territoire à Energie Positive portée par le Syndicat de Pays de Maurienne ;
Considérant l'opportunité de bénéficier d'une électricité locale, renouvelable, très faiblement carbonée à des coûts maîtrisés dans le cadre de l'autoconsommation collective ;
Considérant les statuts de l'association « ACC Cœur de Savoie Energie » annexés à la présente délibération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'adhérer à l'association « ACC Cœur de Savoie Energie »
- **DÉSIGNE** M. le Maire pour représenter la commune au sein des instances de l'association

Vote : 7 voix pour- adopté à l'unanimité

Le secrétaire de séance,
Alexandra BERGER

MAIRIE du PONTET (Savoie)

Le Maire,
André DAZY

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 073-217302058-20251121-20250703-DE